

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**  
05/09/2022**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**  
13/09/2022**Date de publication :**  
13/09/2022**Le 12 septembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER

**Étaient représentés :** Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Séverine RODRIGUES par Tovo RABEMANANTSOA et Josette VALLAU par Aurore VERDIER

**Absente :** Muriel PAILLER

**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2022-69****OBJET : Adhésion au dispositif Pass Culture**

Initié par le Ministère de la Culture, le Pass Culture a pour double objectif d'accroître et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes. Les acteurs culturels, quant à eux, disposent d'une plateforme numérique, accessible aux publics, qui recense les propositions culturelles.

Le détenteur du Pass Culture peut s'en servir auprès de tous les acteurs culturels proposant des offres sur l'ensemble du territoire national. Sont ainsi éligibles au Pass Culture les visites de musées, les places de spectacles, concerts et festivals, les abonnements dans des médiathèques ou des salles de spectacles, de cinéma, de concerts, des inscriptions à des cours ou des ateliers, l'achat de biens matériels tels que des livres, CD, instruments de musique...

Le dispositif a aujourd'hui été généralisé ce qui permettra à la commune d'inscrire ses offres à destination des jeunes, et à ces derniers d'avoir un accès facilité à la pratique culturelle. Le Pass Culture est entièrement gratuit pour la collectivité. Après création du compte professionnel, les structures communales pourront être référencées sur l'application (bibliothèque...).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider l'adhésion de la commune au dispositif Pass Culture,
- dire que, pour tous les lieux ou équipements en régie directe, les recettes seront perçues par le Trésor Public et feront l'objet de titres de recettes.

**POUR : 18**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

**SLOW**

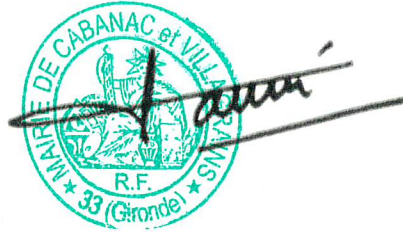
ID : 033-213300775-20220912-2022\_69-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 12 septembre 2022

Le Maire



Anne-Marie CAUSSE